

non maîtrisé	peu maîtrisé	bien maîtrisé	maîtrisé avec excellence
Observations :			
Observations :			
Observations :			
Observations :			

Partie 1

Compétences relatives à la pratique plastique

En prenant appui sur les réalisations plastiques et sur son carnet de travail, **l'élève est capable de :**

Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive
Expérimenter, produire, créer

- choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique
- s'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique
- recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique
- exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création

Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif

- concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques
- se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir
- faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique
- confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci

Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique

- exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes
- dire et partager sa démarche et sa pratique, écouter et accepter les avis divers et contradictoires

Questionner le fait artistique

- prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception
- être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique

Partie 2

Connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique

En prenant appui sur l'œuvre sélectionnée par le jury parmi les 5 œuvres présentées, **l'élève est capable de :**

L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurant au programme de l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe de première. Chaque compétence est positionnée selon les curseurs de façon à traduire l'ensemble de la prestation par une note sur 20. Les compétences étant imbriquées, elles peuvent être traitées par le candidat dans une des parties ou successivement dans les deux parties.	
Partie 1 : compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes) Sélection de 2 réalisations plastiques abouties et du carnet de travail en lien avec les questionnements plasticiens issus du programme de première spécialité arts plastiques qui servent de point d'appui à la prestation orale. Ils ne sont pas évalués.	/ 10
Partie 2 : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique (15 minutes) Analyse d'œuvre en lien avec les questionnements du programme de première spécialité arts plastiques et les préoccupations du candidat	/ 10
Appréciations	/ 20